

Formation par apprentissage
(BTS 1 an possibilité de contrat de professionnalisation)



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

Aménagements Paysagers (BTSa AP)

Formation diplômante

Niveau 5 - BAC +2 - RNCP 38349

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully
Des cours sont également dispensés sur
le site du Lycée Horticole de Dardilly.



1400 heures en centre de formation sur deux ans soit
40 semaines de 35h en moyenne.
2 240 heures en entreprise/ collectivité soit 64
semaines de 35h en moyenne



Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise :
de 6 250€ à 7 219€ (Montants maximaux annuels en 2024)

Aucun coût de formation pour l'apprenti

Objectifs de la formation

Organiser le travail et encadrer les équipes : Assurer l'efficacité du travail et l'implication des salariés dans le respect des normes et la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement

Gérer et mettre en place de la végétation : prendre compte de l'environnement, de la gestion de l'entretien et l'évolution de l'aménagement en développant un environnement apprécié et utilisé pour les utilisateurs.

Mettre en place et prescrire la maintenance d'ouvrages paysagers : installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique

Gérer et suivre les chantiers : permettre la réalisation technique et économique du projet dans le respect des délais et du budget

Créer des aménagements paysagers : concevoir un projet en aménagement paysager adapté à la demande du commanditaire et à son environnement dans un contexte de transition écologique.

Modalités d'adaptation du parcours

Possibilité de faire la formation BTSa AP en 1 an avec les prérequis suivants :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 minimum (BAC +2)
- Signer un contrat de professionnalisation

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton «s'inscrire» en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage

Public - Prérequis

La formation par apprentissage s'adresse à un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH, d'autres cas sur <https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>).

Les prérequis sont :

- Être titulaire d'un Baccalauréat général, professionnel ou Technologique, ou bac Technologique STAV
- ou d'un Bac Professionnel Aménagements Paysagers et Productions Horticoles
- ou d'un Brevet de Technicien Agricole ou autre Bac professionnel
- ' Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

Contenu de la formation

Capacités générales

- M1 - Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 - Construction du projet personnel et professionnel
- M3 - Communication

Capacités professionnelles

- M4 - Organisation du travail et encadrement d'équipes
- M5 - Gestion de la végétation des aménagements paysagers
- M6 - Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
- M7 - Gestion technico-économique de chantiers
- M8 - Elaboration d'un projet d'aménagement paysagers

S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
Communiquer dans une langue étrangère

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.



Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne-Rhône-Alpes
- Certiphyto, AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Passerelle Junia > Paysa+
- Parrainage des promotions BTS
- Prise en compte et valorisation du végétal
- Interventions de professionnels du bassin lyonnais
- Journées techniques
- Intégration des thématiques territoriales

Métiers visés

- Chef d'équipes ou chef de chantiers
- Conducteur de travaux paysagers
- Technicien dans des services espaces verts et environnement des collectivités
- Responsable des espaces verts
- Collaborateur du concepteur paysagiste

Le technicien supérieur en aménagements paysagers peut choisir d'évoluer vers la création de sa propre entreprise ou vers d'autres secteurs d'activités comme celui du BTP. Ces orientations demandent une expérience professionnelle ou une formation complémentaire dans le domaine concerné.

Poursuite d'études

Ce BTS agricole débouche sur la vie active mais il est possible, de poursuivre des études en licence professionnelle (1 an), d'intégrer une grande école (d'ingénieurs, de paysage).

En partenariat avec Lyon 1, Lyon 2 et le CNAM, le CFPH propose :

- Licence Professionnelle Management et conduite de travaux en aménagements paysagers (MCTAP)
- Licence Professionnelle Etudes et Projets en Aménagement Paysager (EPAP) : conception, gestion, entretien
- Licence Professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - Nature en Ville (NaVil)

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully
cfppa.ecully@educagri.fr
0478334612
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>



Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —

